

ANNO PRIMO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. IX.

A C T E

POUR

ETABLIR DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES

POUR LE

GOUVERNEMENT DU BAS-CANADA.

10 Fevrier, 1838.

MONTREAL.

IMPRIME PAR A. H. ARMOUR ET H. RAMSAY, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE.

1209266